

Conseil Départemental du Bas-Rhin

Commune de **GEUDERTHEIM**

A V I S

Election des membres propriétaires de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

*Les propriétaires fonciers de la commune de **GEUDERTHEIM***

sont informés que le Conseil Municipal, conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime procédera à l'élection des membres propriétaires de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de VENDENHEIM, BIETLENHEIM, GEUDERTHEIM, HOERDT et WEYERSHEIM

dans sa séance du **31 mars 2017**.

Tous les propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune, peuvent être candidats.

Les candidatures pourront être reçues à la mairie de GEUDERTHEIM jusqu'à la date de la séance.

L'élection a lieu au scrutin uninominal dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code des collectivités territoriales.

Les propriétaires fonciers désignés par la chambre d'agriculture au titre des exploitants ne peuvent pas être élus.

GEUDERTHEIM, le 1^{er} mars 2017

le Maire de GEUDERTHEIM
signé : Pierre GROSS